

## SAINT BRIEUC AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du jeudi 24 septembre 2009

#### Délibération DB 170- 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

#### MEMBRES PRESENTS

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

#### MEMBRES EXCUSES

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

## SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du jeudi 24 septembre 2009

-----

Projet de Délibération DB 170-2009

-----

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entreprenant

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

**Objet : Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires de Kéribet sur la commune de Pordic – Alimentation électrique**

### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération N°297-2004 en date du 30 Juin 2004, le Conseil d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire du Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires de Kéribet à Pordic, conformément aux termes de la charte de développement commercial de l'agglomération briochine adoptée le 5 Juillet 2002. La pertinence de cette opération se justifie aussi en raison de sa situation géographique le long de la RD 786. L'ensemble est situé sur une surface totale d'environ 9 hectares dont 3,4 ha réservés au Parc d'Activités Commerciales et Tertiaires.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 9 Juillet 2009, il a été décidé d'autoriser le Président à engager la procédure de mise en concurrence, ainsi qu'à signer les marchés relatifs à l'aménagement du parc avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Au-delà des travaux de VRD dont la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet SERVICAD associé au bureau d'études ATELIER DECOUVERTE, il conviendra de procéder concomitamment à des travaux d'extension du réseau électrique haute tension alternative (HTA) et basse tension (BT).

C'est dans ce cadre que le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude et au chiffrage de ces travaux d'alimentation électrique. Les estimations sont les suivantes :

- ✓ Le coût des travaux du réseau HTA (construction d'un poste de transformation, confection de boîtes HTA et réseau) est estimé à 63 800 € TTC,
- ✓ Les travaux basse tension sont estimés à 33 500 € TTC.

La participation de la communauté d'agglomération pour ces travaux représente :

- o 20% du coût TTC des travaux pour la HT soit un montant de 12 760 € TTC ;
- o 75% du coût TTC des travaux basse tension soit 25 125 € TTC.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Bureau saisi en date du 10 Septembre 2009

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE** d'approuver l'avant-projet d'alimentation électrique HTA et basse tension du parc d'activités commerciales et tertiaires de Kéribet situé sur la commune de Pordic, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité, d'un montant prévisionnel de 63 800 € TTC (HTA) et 33 500 € TTC (BT),

**DECIDE** du principe de versement d'une participation au taux de 20% (réseau HTA) et 75% (réseau basse tension) au Syndicat Départemental d'Electricité pour le réseau électrique (calculé sur le montant TTC des travaux). Cette subvention sera versée en une ou plusieurs fois au Syndicat, selon que ce dernier aura réglé l'entreprise selon les mêmes modalités,

**DIT** que les crédits pour cette opération sont prévus au budget des zones d'activité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le **01 OCT. 2009**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation

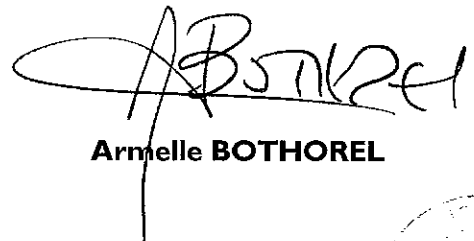
*h* Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

Le Directeur Général Adjoint des Services

**01 OCT. 2009**

  
G. RIBIERAS

**P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,**

  
**Armelle BOTHOREL**

